

adopté

le 7 avril 1977

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

---

---

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant le gouvernement de la République française à approuver l'Accord international de 1976 sur le café, ensemble deux annexes, fait à Londres le 3 décembre 1976.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 210 et 233 (1976-1977).

Article unique.

Le gouvernement de la République française est autorisé à approuver l'Accord international sur le café de 1976, ensemble deux annexes, fait à Londres le 3 décembre 1975, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 7 avril 1977.

*Le Président,*

*Signé : Alain POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir les documents annexés au n° 210 (1976-1977), Sénat.